
Mozambique Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2025

Résumé exécutif

En 2024, les performances du secteur de la pêche au Mozambique reflétaient à la fois les défis structurels et les opportunités émergentes dans tous les secteurs en interaction avec les espèces gérées par la CTOI. La pêche artisanale, qui représentait 96 % des captures marines nationales, continuait d'assurer la majeure partie de la production halieutique du pays, même si sa contribution aux captures de thonidés et d'espèces apparentées était minime. Les opérations industrielles de pêche au thon à la palangre sont restées suspendues en raison des coûts opérationnels élevés et de la baisse des taux de capture mais les palangriers et les senneurs étrangers ont repris leurs activités dans le cadre de partenariats public-privé, ce qui a entraîné une augmentation des captures de thon en 2023 et 2024. La pêche récréative et sportive s'est développée de manière constante après la levée des restrictions liées à la COVID-19, avec une mise à jour de la réglementation réduisant les limites de prise et renforçant les mesures de conservation pour les espèces de la CTOI. La pêche semi-industrielle a montré des interactions limitées avec les espèces de thonidés, débarquant principalement des maquereaux espagnols à barres étroites.

Le Mozambique a continué à renforcer son cadre législatif, en intégrant les principales mesures de conservation de la CTOI dans la réglementation nationale. Toutes les tortues marines, les mammifères marins, les raies mobulidés et plusieurs espèces de requins sont entièrement protégés, avec des limites strictes de taille minimale et une interdiction nationale du finning des requins. Le prochain Plan d'action national pour les requins et les raies (2025-2029) consolide les efforts multisectoriels visant à améliorer la gestion et la déclaration des requins. La couverture par les observateurs reste active dans les flottes semi-industrielles et industrielles, bien qu'elle soit limitée par l'absence d'opérations nationales de pêche à la palangre. Aucune interaction avec des tortues ou des oiseaux marins n'a été enregistrée en 2024. Les systèmes de collecte de données dans les pêcheries artisanales, semi-industrielles, industrielles et récréatives sont opérationnels, avec un renforcement de la vérification des journaux de bord et des contrôles croisés pour les flottes étrangères. Les programmes de recherche nationaux en cours soutiennent la gestion écosystémique et améliorent la conformité aux exigences scientifiques de la CTOI.